

RAPPORT - 2016

OÙ EST
L'ARGENT
POUR
LES DROITS
DES FEMMES ?
UNE SONNETTE D'ALARME

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport dresse un état des lieux des financements publics et privés en faveur des initiatives pour l'égalité femmes-hommes en France. Il met en lumière leur sous-financement, en comparaison avec des initiatives œuvrant pour des causes d'importance équivalente et avec le financement pour l'égalité femmes-hommes dans d'autres pays au même potentiel. En effet, si des politiques en faveur de l'égalité sont effectivement développées par l'État, le budget consacré aux droits des femmes demeure restreint et insuffisant pour la mise en pratique de ces politiques par les acteur.rice.s de l'égalité. Quant au financement privé, il est également limité. Les fondations et les fonds privés ne ciblent que très peu leur action sur le secteur des droits des femmes ; et les fonds et fondations spécialisées sur le sujet sont récentes et peu dotées. La culture de la philanthropie n'étant pas aussi développée en France que dans d'autres pays, les dons des particulier.e.s ne constituent pas à ce jour une source de financement suffisante pour ces structures.

Ce sous-financement s'explique en partie par un tabou culturel entourant les rapports des femmes à l'argent, ainsi que par une inégale répartition du pouvoir politique et financier, biaisant les priorités et l'allocation des ressources. En conséquence de cette carence, le fonctionnement des structures et des associations est freiné, et des activités doivent être abandonnées, alors que l'énergie et les idées ne manquent pas pour répondre aux besoins du secteur. Les femmes sont davantage vulnérables, les disparités géographiques se creusent, et le coût pour la société des violences faites aux femmes augmente.

Pour faire en sorte que l'égalité femmes-hommes devienne une priorité d'investissement public et privé, et que les actions de terrain découlant des politiques publiques puissent être menées à bien, l'allocation des financements publics pour les droits des femmes peut être améliorée, notamment en réallouant les retenues sur la dotation au titre de la parité. Le rapport à la donation peut lui aussi évoluer, à travers par exemple une augmentation de la visibilité des associations et une incitation aux dons du grand public.

MÉTHODE

L'écriture de ce rapport inédit a mobilisé cinq partenaires stratégiques des questions de financement et de l'égalité femmes-hommes : le Comité ONU Femmes France, la Fondation des Femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, et W4. Il se fonde sur une revue de littérature importante sur les financements pour l'égalité en France et dans le monde, ainsi que sur des entretiens qualitatifs avec des acteur.rice.s-clés du secteur en France. Il constitue le premier exercice d'un travail au long cours qui aura vocation à être suivi annuellement.

REMERCIEMENTS

Merci aux personnes ayant contribué à la rédaction du rapport, en particulier Violaine Artus, Bérénice Bourgon, Mathilde Mailfert et Bruno Lancestremere.

LE COMITÉ ONU FEMMES FRANCE

Le Comité ONU Femmes France est une association loi 1901 d'intérêt général accréditée par ONU Femmes en 2013. Il réunit des femmes et des hommes volontaires issu.e.s de différents secteurs d'activité (privé, associatif et institutionnel). Toutes et tous s'engagent autour d'un projet commun en faveur des droits des femmes et de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Le Comité ONU Femmes France est le relais des campagnes internationales menées par ONU Femmes. En France, le Comité développe des actions de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation du public. Il contribue à la mobilisation de ressources en faveur de programmes dans plus de 90 pays.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

3^{ème} assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique social et environnemental favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur.euse.s politiques. Il joue un rôle essentiel dans la période de mutation économique, sociale et environnementale actuelle ; il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Il regroupe des personnalités associées ainsi que des membres désigné.e.s par les principales associations de France, les syndicats de salariés, les organisations patronales et de nombreux.euses acteur.rice.s de la société civile.

LA FONDATION DES FEMMES

Lancée en mars 2016, la Fondation des Femmes est une structure nationale de collecte dédiée au financement de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes. La Fondation des Femmes soutient l'ensemble des acteur.rice.s dédié.e.s aux droits des femmes, de la prévention à l'aide d'urgence, non seulement financièrement mais aussi juridiquement. Elle souhaite donner à la thématique du financement pour l'égalité femmes-hommes en France la place qu'elle mérite et agir comme un catalyseur des fonds pour l'égalité.

LE FONDS POUR LES FEMMES EN MÉDITERRANÉE

Créé en 2008 par des femmes engagées depuis plusieurs années dans le mouvement des femmes, il a pour objectifs :

- 1-** De collecter des fonds pour les redistribuer aux associations de femmes de tout le pourtour méditerranéen. Depuis sa création il a soutenu près de 200 projets associatifs dans 20 pays de la Méditerranée, dont une quarantaine en France.
- 2-** D'organiser des rencontres de réflexion entre associations d'un même pays afin qu'elles décident de stratégies communes.
- 3-** De mettre en œuvre une Formation Féministe en Intelligence Collective destinée à des jeunes femmes futures leaders. Cette formation, qui consiste à renforcer l'estime de soi, à apprendre à faire des divergences une richesse et à travailler ensemble, a déjà eu lieu en Algérie, France, Maroc, et Tunisie.

LE HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) est l'institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Créé en 2013, le HCE est composé de 72 membres représentant la diversité des acteurs et actrices des politiques d'égalité femmes-hommes. Le HCE apporte son expertise aux pouvoirs publics et mobilise la société à partir de son travail de concertation, d'évaluation des politiques publiques, de formulation de recommandations, et d'animation du débat public. Le HCE se définit comme un aiguillon et un accélérateur de changement.

WOMEN'S WORLDWIDE WEB (W4)

W4 est une association humanitaire internationale, et la première plateforme de crowdfunding en Europe, dont la mission est de promouvoir la protection des droits et l'émancipation des filles et des femmes à travers le monde, dans les pays en développement et développés. La mission de W4 est d'assurer aux filles et aux femmes l'accès à des opportunités et des ressources cruciales — qui sont à la base du développement — telles que l'éducation, la formation, les soins médicaux, l'accès à l'eau et à un système sanitaire décent, l'accès à des micro prêts, à des moyens de subsistance durables et à la participation politique. L'un des objectifs principaux de W4 est de promouvoir l'accès et la participation des femmes et des filles aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

INTRODUCTION.....P.6

1. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EST LOIN D'ÊTRE UNE PRIORITÉ FINANCIÈRE.....P.8

1. Des politiques en faveur des droits des femmes en développement mais sans les financements publics adéquats.....p.9

- Le budget attribué par l'État progresse mais reste le plus petit budget de l'État.....p.9
- Un budget transversal qui cache de réelles problématiques de sous-financement.....p.11
- Les institutions en charge des Droits des femmes fonctionneraient en partie sur du bénévolat..p.11
- Le manque de deniers publics pour les questions d'égalité : un retard français.....p.12
- Une forte réduction des financements des collectivités territoriales, condamnant souvent les associations.....p.14

2. Les financements privés encore faibles et peu ciblés vers les droits des femmes.....p.15

2-1 Les fondations.....p.15

- Les fondations d'entreprise et le mécénat français sont relativement peu engagés.....p.15
- L'intérêt des fondations à financer ces projets ne se concrétise pas.....p.15
- Les fonds et fondations spécialisées en France sont récentes et encore peu dotées.....p.16

2-2 Les dons des particulier.e.s.....p.16

- Une absence de dons qui ne s'explique pas uniquement par une philanthropie peu développée en France.....p.18
- Quand le manque de moyens publics nourrit le manque de moyens privés.....p.18

3. Un constat partagé au niveau international.....p.19

- De nombreux rapports attestent du manque de financement du secteur.....p.19
- La France montrée du doigt par le Comité de la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDAW/CEDEF) de l'ONU.....p.19

2. CAUSES ET CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT.....P.20

1. Les causes : l'argent est une question politique.....p.21

- Un inégal partage du pouvoir politique et financier.....p.21
- Le rapport des femmes à l'argent : le prisme du genre.....p.22

2. Conséquences pour les acteur.rice.s de l'égalité : un frein au développement et à l'innovation.....p.23

- Des associations contraintes de répondre aux exigences des bailleurs au détriment d'une stratégie à long terme.....p.23
- Un manque de soutien financier pour le fonctionnement et le développement.....p.23
- Une absence de personnel formé en recherche de fonds.....p.24

3. Conséquences pour la société : un coût économique et social.....p.24

- Les femmes sont plus vulnérables aux politiques d'austérité.....p.24
- Les femmes ne peuvent accéder aux services dont elles ont besoin.....p.24
- Des services qui disparaissent de certains territoires.....p.25
- Le sous-financement pour l'égalité entraîne des disparités géographiques.....p.26
- L'égalité, un facteur de croissance sous-estimé.....p.26
- Le coût économique de l'inaction.....p.27

3. FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES UNE PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT PUBLIQUE ET PRIVÉE.....P.28

1. Augmenter et améliorer l'investissement public.....p.29

- Rendre les données et les informations transparentes.....p.29
- Augmenter les financements publics spécifiques et transversaux est possible.....p.29
- Réallouer les retenues sur la dotation au titre de la parité.....p.30
- Conditionner les financements publics à des critères d'égalité femmes-hommes.....p.30
- Utiliser la budgétisation sensible au genre comme outil d'égalité.....p.31
- Accompagner les associations pour les aider à identifier les financements disponibles et surtout répondre aux cadres de financement imposés.....p.31

2. Transformer le rapport à la donation en faveur de l'égalité en France.....p.32

- Faire exister le sujet chez les bailleurs et valoriser ceux qui agissent.....p.32
- Rendre visible les actions des associations.....p.32
- Inciter les donations grand public.....p.33
- Accompagner les associations dans la révolution numérique et l'appropriation des financements innovants.....p.33

CONCLUSION GÉNÉRALE.....P.34

INTRODUCTION

En France, que ce soit dans la vie privée, au travail ou dans la sphère publique, les inégalités femmes-hommes demeurent.

Quelques chiffres en témoignent de manière éloquente :

- 216 000 femmes déclarent être victimes de violences conjugales chaque année¹.
- En 2015, 122 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint².
- Ce climat de violence est également présent sur le lieu de travail, où plus d'une femme sur quatre est victime d'au moins une agression verbale, physique et/ou sexuelle par an³.
- L'écart de salaires entre les femmes et les hommes ne se réduit que très lentement. En 2015, les hommes gagnaient encore 23,5% de plus que les femmes⁴.
- Trente-neuf patron.ne.s du CAC sur quarante sont des hommes.
- Aucune femme n'a été Présidente de la République en France et trois parlementaires sur quatre⁵ ainsi que 84% des maires sont des hommes⁶.

Derrière ces chiffres, c'est tout un rapport de pouvoir qui s'exprime. Ces inégalités sont la conséquence d'une construction culturelle millénaire qui sépare les individus de sexe masculin et féminin en deux catégories distinctes, et leur attribue des qualités, des compétences différentes et hiérarchisées au profit des hommes.

La France a pris des engagements internationaux sur la question de l'égalité femmes-hommes. Le volet égalité entre les sexes du Partenariat Euromed définit une série de principes et un plan d'action quinquennal en vue de renforcer le rôle des femmes dans la société des pays concernés. La France a également ratifié la Convention sur l'Elimination de toute discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF) en 1983, ainsi que la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique le 4 juillet 2004. Cette dernière érige des standards minimums en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuite des auteurs.

L'engagement de l'État français s'est aussi matérialisé en droit interne, avec l'adoption de lois en faveur de l'égalité femmes-hommes : en particulier la loi du 9 juillet 2010 contre les violences faites aux femmes, et la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, dont les mesures phares sont par exemple l'incitation au congé de paternité et la protection des mères isolées face aux impayés de pensions alimentaires.

Ces engagements politiques et légaux sont très importants, y compris symboliquement. Mais il est à déplorer une absence de prise de conscience quant au manque de financement pour les initiatives liées aux droits des femmes. Cette prise de conscience serait la condition nécessaire à la mise en place, sur le terrain, des initiatives amorçant des changements réels.

Cette situation n'a rien d'inéluctable : pour réduire les inégalités, les solutions existent. Ces actions efficaces et sociales à impact élevé peuvent prendre la forme de politiques spécifiques ou transversales, mais également d'interventions de terrain menées par les associations et les collectivités.

Pour assurer leur mise en œuvre, il convient d'assurer leur financement. Or en France persiste une opacité certaine sur les ressources disponibles et la façon dont elles sont redistribuées. Qui finance quoi en matière de droits des femmes ? Quels sont les besoins ? Comment la France se situe-t-elle par rapport à d'autres pays ? Quels sont les leviers susceptibles d'augmenter ces financements ?

Le présent rapport se propose d'apporter un éclairage sur la situation des financements publics et privés des initiatives pour l'égalité femmes-hommes.

1

L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES
EST LOIN D'ÊTRE
UNE PRIORITÉ FINANCIÈRE
EN FRANCE

En France, en 2016, l'égalité femmes-hommes reste une thématique sous-financée. Les acteur.rice.s des niveaux de décision locaux comme national et européen notent eux.elles-mêmes ce retard, tant par rapport à d'autres politiques que par comparaison avec d'autres pays au même potentiel.

1.

DES POLITIQUES EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES EN DÉVELOPPEMENT MAIS SANS LES FINANCEMENTS PUBLICS ADÉQUATS

LE BUDGET ATTRIBUÉ PAR L'ÉTAT PROGRESSE MAIS RESTE LE PLUS PETIT BUDGET DE L'ÉTAT

Il est à constater que, dans le budget de l'État, les dépenses en faveur des droits des femmes et de l'égalité ont très peu varié dans le temps et restent faibles. Ce n'est pas nouveau. En revanche, l'écart entre les ressources affectées et les politiques développées s'accroît fortement ces dernières années, induisant une tension non soutenable dans la durée. En septembre 2013, dans son Avis sur le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes⁷, le HCE, actant l'ambition du Gouvernement d'accélérer le développement d'une véritable politique publique intégrée d'égalité femmes-hommes, recommandait *a minima* un doublement du budget du ministère des Droits des femmes d'ici à 2017.

Force est de constater que le montant du programme budgétaire 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » est loin d'avoir doublé avec 26,9 millions d'euros pour 2016 : +3,8% en 2014, +4,1% en 2015 et +6,7% en 2016. Qui plus est, la sincérité de ces augmentations a été soulevée lors de l'examen du projet de loi de finances 2016 au sein de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité à l'Assemblée nationale le mercredi 14 octobre 2015. Le député M. Christophe Sirugue a alors souligné que si l'on soustrait les 2,8 millions d'euros de transfert venant d'autres ministères, le budget dédié à ces actions baisserait en réalité de près d'1,5 million d'euros par rapport à 2015. De même, Mme la présidente de la Délégation Catherine Coutelle a questionné la dynamique d'augmentation du budget du programme 137 par un « jeu des actions » et met en garde contre une disparition totale du budget des droits des femmes dans dix ans si 1,5 million d'euros d'efforts budgétaires sont consentis chaque année sur un budget initial de 26 millions d'euros⁸. Cette manière de déshabiller Paul pour habiller Jacques est symptomatique du fait que les pouvoirs publics ne se donnent pas les moyens des priorités qu'ils affichent.

On le voit, plus de 35 ans après la création d'un ministère de plein exercice dédié aux droits des femmes et confié alors à Mme Yvette Roudy (dont le budget était de 96 347 000 francs⁹), l'effort budgétaire est encore extrêmement fragile et très en deçà des enjeux. Le budget dédié représente aujourd'hui 0,0066% du budget de la France.

En est-il autrement du budget global, qui agrège, en matière d'égalité femmes-hommes l'ensemble des concours financiers des différents ministères ? L'utilité de la dynamique interministérielle consacrée à l'égalité femmes-hommes est avérée mais l'insuffisance des fonds mobilisés est toujours à déplorer : 152 millions d'euros en 2012 et 221 millions en 2016 sont indiqués dans le Document de Politique Transversale (DPT) consacré à la « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes » et annexé au projet de loi de finances. Si l'effort est louable, il est toutefois souvent difficile de connaître avec précision la réalité des dépenses en faveur des droits des femmes et de l'égalité qui se cachent derrière de grandes enveloppes globales. Par exemple, à quelles actions concrètes correspondent les 91,4 millions d'euros indiqués pour 2016 au titre du Programme 147 « Politique de la ville » ? Ou encore, comment est calculée la rémunération des enseignant.e.s sensibilisants les élèves à l'égalité entre les sexes et la lutte contre les discriminations pour atteindre 49,1 millions d'euros au titre du Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ?

TABLEAU N°1 : DÉPENSES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2016

Année	Montant global des concours de l'ensemble des ministères à la politique transversale d'égalité F/H (millions d'euros)	% du budget de l'État consacré à la politique transversale d'égalité F/H	Montant du programme 137 dédié à l'« Égalité entre les femmes et les hommes » (millions d'euros)	% du budget de l'État consacré au programme 137 dédié à l'égalité femmes-hommes
2016	221,2	0,05	26,9	0,0066
2012	152,3	0,04	20,1	0,0053
2007	56,5	0,016	18,8	0,0054
2005	47,2	0,012	17,9	0,0048

UN BUDGET TRANSVERSAL QUI CACHE DE RÉELLES PROBLÉMATIQUES DE SOUS-FINANCEMENT

L'égalité entre femmes et hommes repose en grande partie sur l'éducation. Pourtant le financement des interventions en milieu scolaire est insuffisamment assuré par le ministère de l'Éducation Nationale¹⁰ : « *Dans les rares cas où les établissements paient pour l'intervention de l'association, le financement est mobilisé via les enveloppes budgétaires de la coopérative scolaire ou du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui sont minimes* » ce qui entraîne de fortes disparités régionales. Ce sont donc le plus souvent des collectivités territoriales engagées sur le sujet qui financent ces interventions en milieu scolaire. Néanmoins l'égalité femmes-hommes n'étant pas une compétence première des collectivités, ces financements ne sont pas pérennes et restent très dépendants des choix et alternances politiques.

Il en est de même pour l'indemnisation forfaitaire versée par l'État aux associations qui effectuent des interventions en matière d'éducation à la sexualité dans des structures clés telles que les Établissements d'Information, de Consultation et de Conseil Familial (EICCF) et les Centres d'Éducation et de Planification Familiale (CPEF). Cette indemnisation est totalement insuffisante. Son taux horaire est fixé à 8 euros nets par heure depuis 2002¹¹, bien en-deçà de l'investissement requis pour assurer la survie des associations (à titre de comparaison, le SMIC horaire brut s'élève au 01/01/2016 à 9,67 euros). Pourtant, l'éducation à la sexualité à destination des élèves de l'école au lycée est une obligation légale depuis 2001, à raison d'au moins trois séances annuelles. Mais en l'absence de budget dédié et d'un personnel formé suffisant, les interventions effectivement mises en place sont bien en-deçà.

LES INSTITUTIONS EN CHARGE DES DROITS DES FEMMES FONCTIONNERAIENT EN PARTIE SUR DU BÉNÉVOLAT

Au niveau des institutions en charge des droits des femmes et de l'égalité, le constat est le même. Un exemple emblématique : celui de la rémunération des dirigeantes de deux institutions clés pour le secteur, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et le Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle. Le bénévolat n'est pas de mise dans des institutions similaires en matière de compétences et d'investissement requis : par exemple, les responsables du Haut Conseil de la Famille et du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale sont indemnisés respectivement à hauteur de 4 000 et 3 500 euros par mois¹². Au contraire, les responsables du Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes (HCE) et du Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle sont bénévoles. Si l'altruisme de leurs dirigeantes est louable, il n'en demeure pas moins que le militantisme et l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ne devraient pas autoriser les pouvoirs publics à considérer que le travail réalisé peut l'être à titre gratuit.

LE MANQUE DE DENIERS PUBLICS POUR LES QUESTIONS D'ÉGALITÉ : UN RETARD FRANÇAIS

Lorsque l'on compare la France à ses voisins.e.s, on ne peut que relever son retard. Le budget espagnol consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes au niveau central est de 0,54 euros par habitant en 2016¹³, contre seulement 0,33 euros par habitant pour la France (le plan gouvernemental 2014-2016 est doté de 66 millions d'euros, soit 22 millions par an), soit près de 40% de moins.

Ce différentiel reste important, alors même que le budget espagnol consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes a baissé de 26% depuis 2010 quand le budget français doublait en 2012. Il est également significatif de noter que dans ces chiffres ne sont pas pris en compte les budgets consacrés au niveau territorial, également plus importants en Espagne qu'en France, du fait d'une décentralisation accrue¹⁴.

Il en va de même de l'autre côté de l'Atlantique. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et le Conseil du Statut de la Femme au Québec (CSF) sont deux institutions indépendantes, ayant pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la société en matière de protection des droits des femmes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, en France, le Haut Conseil à l'Égalité ne possède pas de budget autonome dédié, et compte seulement 3 salarié.e.s et 2 personnes mises à disposition par le ministère des Affaires Étrangères et les services du Premier Ministre. En comparaison, le Québec, qui compte pourtant environ 8 fois moins d'habitant.e.s que la France, a dédié au CSF un budget équivalent de 2,265 millions d'euros (CA\$ 3,281 millions) ainsi que les ressources humaines nécessaires, soit 25 salarié.e.s.

Enfin, au niveau international, on constate le retard de la France en consultant les données sur les financements multilatéraux de la France dans trois des agences de l'ONU stratégiques pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans le monde (ONU Femmes, UNFPA, UNICEF).

Quand la Suède finance annuellement ONU Femmes à hauteur de 33 millions de dollars, et le Royaume-Uni à hauteur de 22 millions, la contribution de la France s'élève à... 1 million de dollars. Et la part de l'aide publique au développement française consacrée à des financements multilatéraux dans les agences onusiennes clés pour l'égalité entre les femmes et les hommes est de 0,72% quand la part britannique est de 4,19% et la part suédoise de 6,59%¹⁵.

TABLEAU N°2 : COMPARAISON DE LA CONTRIBUTION DE LA FRANCE À L'AIDE INTERNATIONALE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AVEC LA SUÈDE ET LE ROYAUME-UNI

Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, 2016¹⁶

(en millions de US dollars) ¹⁷	Suède		France		Royaume-Uni	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance. 1946)	206 436 044	255 597 593	72 646 757	52 995 038	555 387 212	598 693 081
ONU Femmes (Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2010)	35 207 499	33 083 699	2 153 266	1 126 953	19 865 657	22 547 824
UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population. 1967)	142 267 219	89 580 191	6 823 828	4 571 454	174 356 076	199 399 393
Total	383 910 762		81 623 851		749 608 945	
Montant Aide Publique au Développement ¹⁸	5 827 000 000		11 339 000 000		17 871 000 000	
% des financements multilatéraux (UNICEF, ONU Femmes, UNFPA) par rapport à l'APD totale	6,59%		0,72%		4,19%	

UNE FORTE RÉDUCTION DES FINANCEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, CONDAMNANT SOUVENT LES ASSOCIATIONS

Le financement par les collectivités locales est souvent insuffisant, et parfois même en baisse. Des associations installées et reconnues comme le Planning Familial sont menacées de fermeture dans plusieurs départements. Une évolution récente conduit également à ce que de plus en plus de collectivités ne financent plus de dépenses de fonctionnement des associations, mais accordent des subventions seulement sur projets.

Un exemple est le Planning Familial 31 (Haute-Garonne), en danger de disparition depuis 2014. Ayant fait face en 2014 à une baisse des subventions de 15 000 euros, il a connu un déficit de 16 000 euros dans la même année. La structure a sollicité 20 000 euros de subventions hors appels à projets, indispensables pour assurer le bon fonctionnement du Planning Familial : mise en place d'une permanence quotidienne que le personnel actuel ne peut pas assurer, et adaptation de la taille du local aux besoins. Il s'est vu contraint de procéder à un appel aux dons pour survivre¹⁹.

UN EXEMPLE DU FAIBLE DEGRÉ DE PRIORITÉ POLITIQUE DONNÉ AU SUJET : LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

L'usage de la réserve parlementaire des député.e.s illustre bien le faible degré de priorité accordé par les responsables public.que.s à l'égalité femmes-hommes en France.

La réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'État votées et modifiées en lois de finances initiales ou rectificatives. Bien que son existence même soit un sujet controversé, la façon dont elle est redistribuée donne une idée précise de l'engagement concret des élu.e.s nationaux.ales vis-à-vis d'une question particulière au niveau local. En effet, à travers leur réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations. La réserve institutionnelle soutient des associations ou fondations menant des projets d'intérêt national et, traditionnellement, de grandes institutions ou juridictions françaises. Un.e député.e a la possibilité de proposer l'attribution de subventions à hauteur de 130 000 euros en moyenne (somme qui est revue à la hausse selon la position du.de la député.e à l'Assemblée).

Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée a examiné la distribution de cette réserve par les 577 député.e.s français.e.s²⁰. En 2014, la réserve parlementaire distribuée par les député.e.s s'élevait à 80,2 millions. L'étude montre qu'en 2014, 83 député.e.s avaient attribué des subventions à des associations ayant un rapport (même parfois lointain) avec la question de l'égalité femmes-hommes (tous les domaines ont été pris en compte : culture, social, juridique, sport...). Le montant total de ces subventions était de seulement 537 712 euros en 2014, soit 1,45% de la totalité de la réserve parlementaire, et 1,7% en 2015.

L'étude montre qu'en comparaison, les député.e.s ont octroyé en 2015 une somme comparable (433 000 euros) pour des clubs de basket (il faut préciser que les clubs féminins ne sont pas inclus ici).

Il est intéressant de noter que ces paradoxes peuvent être retrouvés même au sein de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale. Bien qu'un certain nombre de député.e.s de cette délégation s'engagent fortement dans le sens de leur mission et font un travail remarquable, d'autres peinent à traduire leur engagement dans les actes. Sur 36 député.e.s composant cette délégation, seul.e.s 13 ont attribué des subventions aux associations œuvrant de près ou quelque fois de très loin en faveur de l'égalité femmes-hommes en 2014 et pour un montant total de... 17 000 euros sur les 4,6 millions d'euros de réserves parlementaires disponibles estimées.

2.

LES FINANCEMENTS PRIVÉS ENCORE FAIBLES ET PEU CIBLÉS VERS LES DROITS DES FEMMES

1 / LES FONDATIONS

LES FONDATIONS D'ENTREPRISE ET LE MÉCÉNAT FRANÇAIS SONT RELATIVEMENT PEU ENGAGÉS

En France, 5 grandes fondations d'entreprises françaises sont engagées de manière visible en faveur des femmes : la Fondation L'Oréal, la Fondation Chanel, la Fondation Raja, la Fondation Elle et la Fondation Kering. En cumulé, elles financerait, selon leurs rapports d'activité respectifs, pour 10 350 000 euros annuels environ (hors fondation Kering dont le budget n'est pas connu). Le montant est réparti comme suit : L'Oréal : 8,6 millions par an²¹, Chanel : 1 million par an²², Raja-Danièle Marcovici : 500 000 € par an²³, Elle : 250 000 € par an²⁴. Si l'on peut se réjouir que des fondations d'entreprise françaises s'engagent financièrement en faveur des femmes, ces chiffres sont toutefois à nuancer.

En effet, ils ne représentent qu'une goutte d'eau dans les sommes de mécénat distribuées par les entreprises françaises. En 2015, selon le baromètre du mécénat de l'ADMICAL, le budget total des actions philanthropiques des entreprises françaises représente 3,5 milliards d'euros²⁵.

Selon les informations publiées dans les rapports d'activité de ces fondations, la majorité des projets soutenus est destinée à des actions à l'international. Ainsi sur les 197 associations soutenues en 2014 et 2015 par ces fondations, seulement 64 mènent des actions en France.

Parallèlement, sur ces 64 associations soutenues, 19 seulement sont spécialisées sur le sujet. On peut voir que lorsqu'elles s'engagent sur des projets en France, elles soutiennent des associations "généralistes" de développement qui mènent un ou deux projets concernant spécifiquement les femmes. De fait, si l'on rapporte le montant total des fonds alloués aux sommes distribuées aux associations spécialisées en France, ces dernières ne perçoivent alors que 10% des sommes versées par les fondations d'entreprise dans ce domaine²⁶.

L'INTÉRÊT DES FONDATIONS À FINANCER CES PROJETS NE SE CONCRÉTISE PAS

Mama Cash, le plus important fonds féministe en Europe a rendu publique en 2012 une enquête révélatrice sur l'état du financement accordé par les fondations européennes aux femmes et aux jeunes filles²⁷.

L'analyse a porté sur 145 fondations de 19 pays européens (indépendantes ou privées) dont 9 des 50 fondations les plus riches. Les 145 fondations totalisent des fonds de 9 milliards d'euros et 60% de ces fondations ont pour au moins chacune, 50 millions d'euros de fonds.

L'écrasante majorité (90%) des fondations européennes interrogées disent porter un intérêt pour au moins une question en rapport avec l'émancipation des femmes. Cependant, en pratique 37% seulement d'entre elles consacrent à cette cause une partie de leur budget. Au total la part des fonds alloués aux programmes pour les femmes et les filles n'atteignait pas 5% des budgets de ces fondations en 2011.

Il est à noter que seules deux fondations françaises ont répondu à cette enquête. Une nouvelle étude est en cours par le Fonds pour les Femmes en Méditerranée pour évaluer la part du financement accordée par les fondations françaises aux femmes et aux jeunes.

LES FONDS ET FONDATIONS SPÉCIALISÉES EN FRANCE SONT RÉCENTES ET ENCORE PEU DOTÉES

En dehors de ces fondations d'entreprise, quelques actions récentes sont à souligner.

Il existe depuis 2008 la Fondation Simone de Beauvoir qui octroie chaque année le Prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes d'un montant de 10 000 euros. Le fonds Lecordier, est un fonds de dotation familial qui soutient les actions en faveur des femmes sans domicile fixe depuis 2010. Deux autres fonds et une fondation ont été très récemment créés par des femmes engagées dans la défense des droits des femmes pour financer les associations spécifiques en France : le Fonds pour les Femmes en Méditerranée créé en 2008, la Fondation des Femmes créée en mars 2016, et le Fonds de dotation Féministe et Lesbien créé en mars 2016.

Ces trois organisations sont exclusivement dédiées à renforcer le mouvement des femmes en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences mais disposent de ressources bien moindres par rapport aux organismes précédemment cités. Contrairement aux fondations d'entreprise, elles sont tenues de collecter en amont des fonds auprès de donateurs et donatrices. La création d'un fonds ou d'une fondation exige la constitution d'une dotation au préalable dans des montants qui ne sont pas négligeables. Ainsi, la somme qu'il convient de fournir lors de la création d'un fonds de dotation est de 15 000 euros²⁸, 60 000 euros²⁹ environ pour une fondation abritée et plus d'un million d'euros pour une fondation reconnue d'utilité publique³⁰.

Le Fonds pour les Femmes en Méditerranée a attribué en 2015 un montant total de subventions de 184 000 euros dont 50 000 euros à des associations françaises. La Fondation des Femmes ainsi que le Fonds de dotation Féministe et Lesbien, créés il y a moins d'un an n'ont pas encore de budgets connus.

2 / LES DONS DES PARTICULIER.E.S

UNE ABSENCE DE DONS QUI NE S'EXPLIQUE PAS UNIQUEMENT PAR UNE PHILANTHROPIE PEU DÉVELOPPÉE EN FRANCE

De façon générale, la culture de la philanthropie est peu développée en France. Elle ne bénéficie pas de la même aura que dans les pays anglo-saxons par exemple, où rendre à la société ce que celle-ci a permis d'apporter aux individus est un réflexe courant.

En effet, la France se situe loin derrière les autres pays en matière de donations : alors qu'aux États-Unis, les donations individuelles représentent 1,85% du PNB, ce pourcentage est de seulement 0,32% pour la France. Ce n'est pas plus que la Colombie, qui est pourtant un pays à revenu intermédiaire classé 70^{ème} en terme de PIB/habitant.e alors que la France est 20^{ème}.³¹

La récente cartographie des ONG en faveur des droits des femmes en Europe réalisée par le Parlement européen le confirme. On y remarque l'absence de donations caritatives privées dans les revenus des associations féministes françaises, ce qui contraste avec le Royaume-Uni par exemple où la quasi-majorité des organisations considérées reçoivent des donations privées³².

En ce qui concerne la collecte en ligne, et à titre d'illustration, sur les 25 500 000 euros collectés depuis sa création par HelloAsso, 235 224 euros ont financé des associations en faveur des droits des femmes soit un peu moins de 1%.³³

Par ailleurs, 54 associations ont collecté des fonds en ligne, avec une moyenne de 4 356 euros de collecte. Ce chiffre, supérieur à la moyenne de collecte des associations en France sur cette plateforme, masque en réalité une forte disparité et de nombreuses micro-collectes.

Montant collecté	Nombre d'associations
< de 1 000 euros	32
entre 1 000 et 5 000 euros	13
entre 5 000 et 10 000 euros	6
> 10 000 euros	3

À noter : les contributeur.rice.s par association sont deux fois plus nombreux.ses que la moyenne (113 contre moins de 52 contributeur.rice.s par association toutes causes confondues), ce qui signifie de plus petits dons par contributeur.rice.

Les femmes sont également plus nombreuses à donner pour cette cause, représentant 67,3% des contributeur.rice.s pour les projets relatifs à leurs droits, contre 50,2% de façon générale sur HelloAsso.

LES FINANCEMENTS INNOVANTS

Le financement participatif, un outil de mobilisation citoyenne et de ressources

Le financement participatif (*crowdfunding*) est un secteur florissant représentant un véritable potentiel dont les associations des droits des femmes doivent tirer profit. En France, les plateformes de financement par dons ou avec contreparties ont généré un total de 50,2 millions d'euros en 2015, un chiffre en augmentation constante.

La croissance des dons en ligne (e-donateur.rice.s) – est également très prometteuse. En 2016, 26% des dons ont été effectués sur internet (en augmentation annuelle de 2%).

Les petites associations au budget annuel de moins de 150 000 euros s'approprient et exploitent davantage les technologies digitales, augmentent leurs revenus grâce au financement participatif et se servent des réseaux sociaux et du marketing digital³⁴.

Le micro-don

Une autre forme de financement innovant est le micro-don. Il s'agit d'un don de quelques centimes ou de quelques euros, le plus souvent greffé sur une autre transaction, comme un achat en ligne, en boutique, ou sur un bulletin de salaire... On parle de « générosité embarquée », un concept importé en France par l'entreprise microDON.

Cette forme de don a trois avantages. Premièrement, elle ne se substitue pas aux autres formes de don comme le prélèvement ou le don en ligne. Elle touche beaucoup de donateur.rice.s qui n'ont jamais donné auparavant : 30% selon l'étude d'impact de microDON en 2015. Elle permet donc d'amener au don des personnes qui ne donnent pas en argent et notamment des jeunes. Enfin, elle offre une grande visibilité pour les bénéficiaires, parce que le don est intégré dans le quotidien des donateur.rice.s. Les enseignes engagées dans L'ARRONDI représentent d'ailleurs 150 millions de passages en caisses annuels.

En France, microDON a collecté 1,5 million d'euros de micro-dons en 2015. Cependant, cette somme reste dérisoire en comparaison des pays anglo-saxons. Aux États-Unis, le *checkout donation* (donation à la caisse) représente 300 millions d'euros par an, le *payroll giving* (donation sur salaire) 200 millions au Royaume-Uni...

Cette forme de donation recèle un potentiel énorme. Pourtant, la thématique des droits des femmes est plutôt sous-représentée pour l'instant, les seules bénéficiaires étant la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (don sur salaire) et Toutes à l'école (don en caisse).

QUAND LE MANQUE DE MOYENS PUBLICS NOURRIT LE MANQUE DE MOYENS PRIVÉS

Pour certaines associations, ne pas investir le champ de la collecte privée relève d'une stratégie politique : les moyens publics sont tellement rares et difficiles à sécuriser qu'elles craignent qu'en développant de nouvelles sources de revenus, et donc une relative autonomie financière, elles ne donnent une raison supplémentaire au désengagement financier des pouvoirs publics.

Pourtant c'est parfois un cercle vertueux. L'expérience du Sidaction montre que la mobilisation financière massive des citoyen.ne.s est un signal fort de l'attachement à la cause. Les financeur.euse.s public.que.s, en retour, se savent attendu.e.s sur la question financière et sont moins enclin.e.s à couper dans ces budgets.

3.

UN CONSTAT PARTAGÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL

DE NOMBREUX RAPPORTS ATTESTENT DU MANQUE DE FINANCEMENT DU SECTEUR

La cartographie des ONG en faveur des droits des femmes en Europe du Parlement européen a montré qu'en France, les nouvelles organisations féministes étaient sous-financées et qu'elles souffraient d'un manque chronique de ressources humaines³⁵. Le rapport souligne que presqu'aucune de ces organisations ne reçoit de financement public, ce qui les oblige à s'appuyer sur les donations individuelles et les adhésions³⁶.

L'Association AWID (*Association for Women's right In Development*) effectue depuis plus de 10 ans des études sur le thème des moyens accordés à ce secteur. Dans un rapport exhaustif intitulé « *Arroser les feuilles et affamer les racines* » daté de 2013, elle fait le bilan de l'état du financement de nombreuses organisations de femmes dans le monde³⁷. Selon ce rapport, en Europe occidentale, le revenu médian des organisations de femmes était de moins de 70 000 euros.

À titre de comparaison et pour se faire une idée plus précise du dénuement dans lequel œuvrent les organisations de femmes, citons ces trois chiffres :

- Le budget total des 740 organisations échantillonées dans l'étude est de 106 millions d'euros.
- Le budget total de Greenpeace en 2013 était de 304 millions d'euros³⁸.
- Le budget annuel de la seule Société de Protection des Animaux en France était de 49 millions d'euros en 2014³⁹.

LA FRANCE MONTRÉE DU DOIGT PAR LE COMITÉ DE LA CONVENTION POUR L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS ENVERS LES FEMMES (CEDAW/CEDEF) DE L'ONU

Lors de l'audition de la France en juillet 2016 sur la mise en œuvre de la Convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1979, et ratifiée par la France en décembre 1983, le Comité onusien indépendant a clairement souligné le manque de ressources humaines, techniques et financières dont souffre en France le secteur des droits des femmes.

Le Comité a, en particulier, relevé que le Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes dispose de « ressources très limitées » qu'il convient d'augmenter pour lui permettre de remplir son mandat. Il a également recommandé des moyens suffisants pour la Mission interministérielle de protection des femmes victimes de violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et la mise à disposition du ministère dédié aux droits des femmes des « nécessaires ressources, humaines, techniques et financières, pour coordonner de manière effective les plans interministériels, politiques et programmes relatifs à l'égalité de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux de gouvernement ».⁴⁰

2

CAUSES ET CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT

1.

LES CAUSES : L'ARGENT EST UNE QUESTION POLITIQUE

Cette faiblesse du financement pour les initiatives relatives aux droits des femmes peut s'expliquer par de multiples facteurs induits par les inégalités de genre.

UN INÉGAL PARTAGE DU POUVOIR POLITIQUE ET FINANCIER

La faible présence des femmes aux postes clés explique la relégation du sujet des femmes à la périphérie des priorités politiques et des arbitrages budgétaires qui en ressortent. On le sait, aucune femme n'a été Présidente de la République en France. Aujourd'hui encore, 3 parlementaires sur 4 ainsi que 84% des maires sont des hommes.

De même, l'essentiel du pouvoir financier est massivement détenu par les hommes : en 2014, Forbes répertoriait 1 645 milliardaires, à 90% des hommes⁴¹. De même, et alors que les femmes accomplissent 66% du travail mondial et produisent 50% de la nourriture, elles ne perçoivent que 10% des revenus et détiennent 1% de la propriété⁴².

En France, il a fallu attendre 2007 pour que le ministère de l'Économie et des Finances soit sous la responsabilité d'une femme, Mme Christine Lagarde, et 2014 pour que le poste de rapporteur.e général.e de la commission des finances de l'Assemblée nationale soit occupé par une femme, Mme Valérie Rabault.

UNE RELÉGATION HISTORIQUE DES FEMMES, UNE IRRUPTION RELATIVEMENT RÉCENTE DANS LA VIE PUBLIQUE

La bataille pour une citoyenneté des femmes aussi pleine et entière que celle des hommes est ancienne et n'est jamais allée de soi. La Révolution française décida – malgré les protestations d'Olympe de Gouges et de Condorcet notamment – que les femmes ne seraient que des citoyennes passives, objets des décisions politiques sans être pourvues du droit de vote et d'éligibilité. Un siècle durant, le suffrage dit universel de 1848 fut exclusivement masculin. En 1993, la part des femmes sur les bancs de l'Assemblée nationale était de 5,9%, soit sensiblement la même qu'en 1946 au lendemain de l'obtention par les femmes du droit de vote et d'éligibilité. Il a fallu modifier la Constitution et adopter des lois contraignantes en matière de parité pour qu'une place plus grande puisse progressivement être prise par les femmes et viser un partage à égalité du pouvoir de décision et de représentation quel que soit le sexe.

Enfin, l'égalité femmes-hommes reste un sujet fondamentalement politique qui oppose sur bien des points partis progressistes et partis conservateurs. Les partis qui ne reconnaissent pas la problématique sont moins enclins à financer ces actions. Ainsi, dénonçant la supposée « banalisation de l'avortement » lors d'un rassemblement de la Manif pour tous, la tête de liste FN Marion Maréchal-Le Pen promettait de couper les subventions au Planning Familial de PACA en cas de victoire aux régionales 2015⁴³.

LE RAPPORT DES FEMMES À L'ARGENT : LE PRISME DU GENRE

Le temps où les femmes ne travaillaient que de manière non rémunérée n'est pas si lointain. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale qu'elles furent largement et progressivement intégrées au monde du travail salarié, et qu'en 1965 que les femmes mariées eurent enfin le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari. Ce n'est qu'en 1972 que le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » fut reconnu. Elles effectuent encore la majorité du travail non rémunéré, comme par exemple 71% des tâches domestiques et 65% des tâches parentales⁴⁴.

Ce prisme de genre influe sur les questions d'estime de soi, de sa propre valeur et de la valeur de ses « causes » notamment. Il n'est donc pas étonnant de trouver beaucoup plus de femmes prêtes à se consacrer bénévolement ou pour de très faibles salaires à la cause des femmes, sous-valorisant leur apport et la création de valeur et de richesses que leur engagement induit pour la société. Cela peut entraîner une forme d'autocensure dans l'expression d'une demande de soutien financier, ou dans le niveau de la demande exprimée par les femmes à la tête de ces associations.

D'autre part, le poids des idées reçues dans la société française rend difficile la recherche de fonds pour ces initiatives. Qui n'a pas déjà entendu les traditionnels arguments « L'égalité est déjà là » ; « Les politiques d'égalité femmes-hommes ne servent à rien » ; « Changer les mentalités ça ne coûte pas d'argent » ; ou encore « Les femmes sont des citoyens comme les autres, pourquoi mener des politiques spécifiques ? »...

Ainsi, le manque de financements pour les droits des femmes n'est pas un hasard, et il est à replacer dans un contexte dans lequel le rapport entre femmes et argent est tabou et complexe. Il n'est pas non plus étonnant au regard de l'inégal partage du pouvoir politique et financier, puisque l'essentiel des postes de pouvoir, et en particulier les postes qui contrôlent les leviers financiers, est occupé par des hommes.

Le manque de financements a des conséquences tout à fait dommageables à tous les niveaux : il pénalise de manière évidente les acteur.rice.s de l'égalité, il contribue de manière plus insidieuse au renforcement des inégalités et nuit finalement aux femmes et plus généralement à la collectivité tout entière.

2.

CONSÉQUENCES POUR LES ACTEUR.RICE.S DE L'ÉGALITÉ : UN FREIN AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION

DES ASSOCIATIONS CONTRAINTEES DE RÉPONDRE AUX ÉXIGENCES DES BAILLEURS AU DÉTRIMENT D'UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Le manque de financements a des répercussions en termes de contenus des projets. En effet, selon l'étude de faisabilité inaugurant le Fonds pour les Femmes en Méditerranée⁴⁵, les projets qui ne sont pas prioritaires dans les programmes des bailleurs de fonds trouvent des difficultés à obtenir un soutien financier.

C'est particulièrement le cas des projets plus politiques, comme les plaidoyers et les campagnes de sensibilisation, pourtant particulièrement nécessaires pour faire avancer les droits et les mentalités, qui semblent trouver encore plus difficilement des soutiens. Les associations rencontrent également peu d'intérêt pour les projets à long terme ou les projets innovants. Enfin l'aide à la création de réseaux et le financement pour des déplacements à l'étranger sont également délaissés.

UN MANQUE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE FONCTIONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

La difficulté à trouver un soutien financier pour le fonctionnement matériel de la structure, que ce soit la location d'un local, le salaire d'un.e permanent.e, les frais administratifs et de communication, etc. est fréquemment mentionnée dans les réponses qu'ont pu apporter des associations féministes dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Ainsi les associations se trouvent dans l'obligation d'enchaîner projets sur projets pour survivre. C'est sans doute le problème principal rencontré : les associations de droits des femmes se sentent dans l'incapacité de développer un programme avec une stratégie à long terme car les financements qu'elles reçoivent ne leur permettent qu'un investissement dans un projet précis avec un délai établi à l'avance.

C'est le cas de projets de terrain tels que le FIT - Une femme un toit. En 2014, la responsable de cet unique centre d'hébergement pour jeunes femmes victimes de violence en France avait refusé un prêt de locaux pourtant gratuits. En effet, sa petite structure n'avait pas la capacité de lever la somme de 100 000 euros nécessaire à l'investissement dans la rénovation du bâtiment. Ainsi, le FIT continue aujourd'hui à refuser 400 demandes par an venant de jeunes femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, par manque de moyens pour financer de nouvelles places.

UNE ABSENCE DE PERSONNEL FORMÉ EN RECHERCHE DE FONDS

Dans une enquête lancée par la Fondation des Femmes en novembre 2015, sur les 15 associations interrogées, plus de 60% indiquaient n'avoir pas les moyens humains d'investir des actions de recherche de fonds, alors même que le manque de ressources est une de leurs préoccupations majeures.

Cette difficulté dans la recherche de fonds est aussi corrélée au morcellement des sources de financement qui constitue, pour les associations, une perte de temps et d'énergie, souvent au détriment des publics visés. Certaines associations de la FNSF, spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences, ont parfois plus de 30 financeurs différents pour un même service, et autant de dossiers tous différents à remplir, à des périodes également variables.

Une illustration de ce manque de ressources dédiées à la collecte de fonds : sur 18 000 associations collectrices de fonds sur la plateforme HelloAsso, seules 54 concernent des associations spécialisées sur les droits des femmes, et le dispositif « micro-dons » ne profite qu'à deux structures : la Fondation Raja et Toutes à l'école⁴⁶.

Par conséquent, les organisations spécialisées et en particulier celles qui ont un écho fort et favorable au sein de la population, comme le Planning Familial, ne font pas d'appels à don ni de campagnes de collecte.

3.

CONSÉQUENCES POUR LA SOCIÉTÉ : UN COÛT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LES FEMMES SONT PLUS VULNÉRABLES AUX POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

Au Royaume-Uni, le *Women's Budget Group*, qui analyse tous les ans le budget de l'État britannique et son impact sur les femmes, note que les réductions des dépenses publiques qui ont suivi la crise de 2008 ont davantage affecté le niveau de vie des femmes, non seulement en termes de réduction d'emplois, dont elles sont les premières victimes, mais également en termes de réduction des services publics ou de couverture de protection sociale⁴⁷. Une étude réalisée au Québec a d'ailleurs montré que, alors que les mesures d'austérité ont davantage affecté les femmes, les mesures de relance ont surtout favorisé les hommes⁴⁸.

LES FEMMES NE PEUVENT ACCÉDER AUX SERVICES DONT ELLES ONT BESOIN

Ce manque de financement nuit concrètement aux femmes qui ne peuvent pas accéder aux services de qualité pour leur prise en charge.

L'exemple de l'attention portée aux femmes victimes de violences de genre est éclairant. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif le 8 mars 2013 de créer 1 650 places d'hébergement d'urgence supplémentaires d'ici à 2017.

Or, les associations réclamaient déjà en 2012 la création de 4 500 places (sur la base des standards européens d'une place pour 10 000 habitantes). Il manquerait donc encore 2 850 places. Sur la base du coût de création d'une place d'hébergement d'urgence de 15 000 euros, le budget complémentaire nécessaire est de 42,75 millions d'euros. À noter en guise de comparaison, la suppression de ladite « taxe tampon », évaluée à 55 millions d'euros, a été votée le 10 décembre 2015 à l'Assemblée nationale suite à une mobilisation de quelques semaines de la société civile⁴⁹.

DES SERVICES QUI DISPARAISSENT DE CERTAINS TERRITOIRES

Le cas le plus illustrant aujourd'hui est celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le changement d'exécutif suite aux dernières élections régionales. On observe en effet une baisse générale des financements aux associations de protection et de promotion des droits des femmes. C'est notamment le cas des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la région et de l'Union régionale des CIDFF. Ainsi, la fermeture du CIDFF de l'Isère est déjà programmée⁵⁰. En l'absence de marges de manœuvre des autres partenaires financiers et de nouvelles sources de financements, plusieurs permanences (souvent situées dans les territoires urbains ou ruraux fragilisés) et plus d'une dizaine de postes sont menacées de disparition suite à ces baisses de subventions.

LE MANQUE DE STRUCTURES DÉDIÉES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE : L'ASSOCIATION EN AVANT TOUTE(S) TÉMOIGNE

« Notre association cherche à s'implanter à Sartrouville, dans les Yvelines, depuis un an et demi. Après une riche étude de terrain, les partenaires que nous avons rencontrés nous ont fait part du cruel manque de structures d'accompagnement pour les femmes victimes de violences, et en particulier pour les jeunes. En avant toute(s) a choisi ses missions dans cette optique, afin de travailler en complémentarité des actions existantes.

Les Yvelines sont pourtant un très grand département d'Île-de-France, avec une forte population jeune, en particulier à Sartrouville. Les quelques structures yvelinoises existantes (CIDFF, Institut en Santé Génésique, CHRS) ne peuvent pas prendre en charge toutes les femmes sur toutes les thématiques. Certaines proposent un accompagnement juridique, d'autre un accompagnement médical ou encore des hébergements, mais au regard de la situation des femmes victimes, cela reste insuffisant, en particulier dans les localités les plus rurales du département. Aucune structure n'est dédiée spécialement aux jeunes femmes, alors qu'il est nécessaire de mettre en place des activités, des stratégies et des modes de communication adaptés pour toucher ce public.

Les fonds disponibles pour les droits des femmes ne semblent pas être suffisants pour couvrir tous les besoins du territoire. Nous parvenons à obtenir quelques financements pour des projets précis, mais ils ne sont pas suffisants pour mettre en place une structure spécialisée et professionnelle qui serait indispensable dans les Yvelines. Il est difficile d'alerter les pouvoirs publics sur cette question car le manque de structures associatives ne permet pas d'obtenir des chiffres reflétant la réalité de la situation des femmes sur le département. Pour nous lancer et proposer une action pertinente et efficace, nous avons donc dû faire massivement appel aux fonds privés. »

Louise Delavier, Chargée de projets En Avant Toutes

LE SOUS-FINANCEMENT POUR L'ÉGALITÉ ENTRAÎNE DES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

C'est particulièrement le cas de l'éducation des jeunes à la sexualité. Le Haut Conseil à l'Égalité dénonce dans un récent rapport un financement « dispersé, complexe et faible ».⁵¹

La loi du 4 juillet 2001 a rendu obligatoire l'éducation à la sexualité en milieu scolaire à raison d'au moins trois séances spécifiques par an dans les écoles, collèges et lycées. Or, la circulaire de 2003 fixant les objectifs de cette politique et les organisations précises pour les mettre en œuvre est restée muette sur les moyens donnés par le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que sur les financements nécessaires au développement des partenariats et interventions extérieures. Aucune circulaire ne prévoit de moyens financiers fléchés pour solliciter des intervenant.e.s extérieur.e.s.

Ainsi, on observe une très grande disparité sur le terrain. En 2015, un budget de 70 000 euros était alloué à l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Normandie, alors que le budget annuel d'un seul des conseils départementaux de la région Ile-de-France est de 289 922 euros. Par conséquent, beaucoup de jeunes bénéficient d'une éducation à la sexualité lacunaire, entraînant des risques sanitaires et personnels, et la perpétuation de stéréotypes et de violences sexistes. De la même manière, une femme victime de violences habitant en milieu rural plutôt que dans un grand centre urbain est très loin aujourd'hui d'avoir les mêmes chances d'accès à une structure d'hébergement d'urgence adaptée et à une association spécialisée pouvant l'informer et l'accompagner dans ses démarches. Ces zones blanches en matière de droits des femmes ont de sérieuses conséquences négatives sur les femmes concernées, comme le souligne le rapport EGALiTER « *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la ville et les territoires ruraux fragilisés* » (HCE, juin 2014), et l'étude « *Les violences faites aux femmes en milieu rural, une étude en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire* » (FNSF, mars 2016).

L'ÉGALITÉ, UN FACTEUR DE CROISSANCE SOUS-ESTIMÉ

Pourtant, non seulement l'égalité est pour les femmes une exigence fondamentale, mais elle est également bénéfique à la société dans son ensemble. Selon l'OCDE, si l'égalité était parfaite entre femmes et hommes, aussi bien en matière de participation au marché de l'emploi et de salaire que de taux d'entrepreneuriat, la croissance économique française bénéficierait d'une augmentation de 9,4% d'ici à 2020.⁵²

De même, selon l'étude de McKinsey sur le potentiel économique d'un accès égalitaire des femmes au marché de l'emploi de 2014⁵³, l'Europe de l'Ouest pourrait gagner 9% de PIB grâce à l'amélioration de ses pratiques, soit 2 100 milliards de dollars d'ici 2025. Pour rappel, le PIB de la France en 2014 était de 2 935 milliards de dollars.

On doit à Christiane Marty, économiste et féministe, plusieurs études sur le thème « femmes et retraites »⁵⁴. Parmi les nombreux enjeux abordés, Christiane Marty démontre que l'égalisation par le haut des conditions d'emploi, de travail et de salaire des femmes serait probablement de nature à réduire à néant le déficit des caisses de retraites (14 milliards d'euros en 2012).

Dans son évaluation sur les bénéfices de l'égalité des sexes, ONU Femmes rappelle que « l'égalité et l'autonomisation sont des moyens vers un objectif plus large - un développement qui soit environnementalement et socialement durable »⁵⁵. En effet, les économies pâtissent du fait que la moitié des adultes productif.ve.s d'un pays sont exclu.e.s du marché officiel du travail ou sont victimes de violences.

LE COÛT ÉCONOMIQUE DE L'INACTION

La persistance des inégalités est également extrêmement coûteuse pour la société toute entière. Par exemple le coût annuel des violences conjugales est estimé à 2,5 milliards d'euros pour la collectivité^{56, 57}. Ainsi, ne pas agir, c'est mettre en danger des milliers de femmes, ce qui génère d'importantes dépenses pour les pouvoirs publics.

3

**FAIRE DE L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES
UNE PRIORITÉ
D'INVESTISSEMENT
PUBLIQUE ET PRIVÉE**

Face à ces enjeux, les solutions existent. Elles passent par une mobilisation de tou.te.s les acteur.rice.s, de l'État à l'Union européenne, en passant par les associations et les investisseur.euse.s privé.e.s. Chacun.e peut, à son échelle, garantir une mobilisation plus importante de fonds, tout en assurant une plus grande qualité d'investissement.

1.

AUGMENTER ET AMÉLIORER L'INVESTISSEMENT PUBLIC

RENDRE LES DONNÉES ET LES INFORMATIONS TRANSPARENTES

Le manque de données est un tout premier obstacle à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les budgets publics. Seule la production systématique de données ventilées par genre et désagrégées par régions et domaines d'interventions permettrait un réel suivi des politiques d'égalité en France. Comme nous l'avons montré ici, la production et la diffusion de données est essentielle pour établir un état des lieux des besoins. Mais elle est également nécessaire pour évaluer l'impact des politiques d'égalité. De ce point de vue, l'examen du projet de loi de finances et son suivi devraient donner lieu à des documents et des débats autrement plus complets que l'annexe actuellement produite.

AUGMENTER LES FINANCEMENTS PUBLICS SPÉCIFIQUES ET TRANSVERSAUX EST POSSIBLE

Nous l'avons vu, le manque d'ambition budgétaire en matière d'égalité est un réel problème. L'augmentation des financements publics devra se faire d'une part au profit des politiques d'égalité spécifiques, et d'autre part au profit des politiques transversales.

Par ailleurs, des sources de financement alternatives peuvent être imaginées. Le Haut Conseil à l'Égalité recommande par exemple la création d'un fonds national EGALITER, dont les ressources proviendraient de 1% des rentrées fiscales annuelles issues de la lutte contre l'évasion fiscale. Les fonds ainsi mobilisés pourraient financer les mesures d'impulsion, de suivi et d'évaluation des politiques en faveur de l'égalité⁵⁸. Lors du prochain comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité - maintes fois annoncé et reporté depuis plusieurs mois - la question des financements devrait être à l'ordre du jour pour assurer l'effectivité des mesures annoncées.

RÉALLOUER LES RETENUES SUR LA DOTATION AU TITRE DE LA PARITÉ

En 2016, plus de 5,1 millions d'euros étaient retenus sur la dotation publique des partis pour non-respect de la parité. Cette ressource financière est reversée au budget général alors qu'elle pourrait être réaffectée au bénéfice de programmes pour les droits des femmes.

Ces 5,1 millions d'euros pourraient par exemple servir à financer :

- l'hébergement spécialisé pour 100% des jeunes femmes victimes de violence sexistes ou sexuelles en Ile de France,
- ou la sensibilisation de 100% d'une classe d'âge au lycée,
- ou enfin une année de fonctionnement pour 73 associations et le recul du désert associatif dans les territoires ruraux ou les quartiers fragilisés.

De plus, depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les partis politiques qui ne respecteront pas l'obligation de parité dans les candidatures aux élections législatives de 2017 verront leurs pénalités doublées. C'est d'autant plus de moyens qui pourraient être mis à disposition des associations œuvrant pour l'égalité.

CONDITIONNER LES FINANCEMENTS PUBLICS À DES CRITÈRES D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Aujourd'hui, l'action publique est encore trop souvent le véhicule de discriminations et stéréotypes de sexe. La conditionnalité des financements publics pourrait être une solution. Le principe d'éga-conditionnalité, développé par le HCE et promu de plus en plus largement, vise à s'assurer que l'argent public est bien utilisé à des fins prenant en compte l'égalité femmes-hommes, en conditionnant son attribution au respect de critères d'égalité femmes-hommes. Cela peut notamment passer par l'introduction de clauses d'éga-conditionnalité dans les marchés publics et dans les partenariats publics-privés⁵⁹. Les opérateur.rice.s de l'État, par le biais des Contrats d'Objectifs et de Performances (COP), devraient également être soumis.e.s à cette exigence.

L'ÉGA-CONDITIONNALITÉ : ALLER PLUS LOIN

En 2014, deux pas avaient été faits en ce sens. D'une part, la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil sur la passation des marchés publics a renforcé les possibilités offertes pour conditionner les achats publics. D'autre part, en France, l'article 16 de la loi du 4 août 2014 prévoit des interdictions de soumissionner aux entreprises ayant été condamnées pour discrimination, méconnaissance ou encore violation de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle. Cependant, sa mise en place souffre encore d'un manque de dispositifs réglementaires adéquats. Sur la base d'expériences motrices et réussies de grandes villes françaises comme Rennes, Lyon, Nantes ou Paris et d'observations de la Cour des Comptes en date du 21 décembre 2015, le HCE a produit une note pour actionner de manière concrète ce levier puissant pour mettre l'argent au service de l'égalité femmes-hommes

UTILISER LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE COMME OUTIL D'ÉGALITÉ

La budgétisation sensible au genre permettrait, au niveau national comme européen, le respect des engagements pris, dans tous les domaines du système de ressources et pas seulement dans ceux traitant directement de l'égalité⁶⁰. De même, pour s'assurer que tous les domaines stratégiques prennent bien en compte des objectifs d'égalité, il est aussi nécessaire que tous les titres des budgets, que ce soit en matière d'emplois, d'éducation ou de développement par exemple, contiennent des objectifs explicites en termes d'égalité femmes-hommes.

Une étude⁶¹ du Parlement européen suivant la méthode de budget par le genre montre d'ailleurs que de nombreux titres du budget européen ne respectent pas les engagements pris par l'Union européenne concernant l'égalité femmes-hommes.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS POUR LES AIDER À IDENTIFIER LES FINANCEMENTS DISPONIBLES ET SURTOUT RÉPONDRE AUX CADRES DE FINANCEMENT IMPOSÉS

Il est regrettable de noter qu'en France, les difficultés sont chroniques lorsqu'il s'agit de mobiliser les fonds structurels européens prévus en matière d'égalité femmes-hommes.

Les associations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes ne disposent pas des capacités techniques et financières nécessaires pour gérer de tels fonds. Pour bénéficier des fonds européens, les associations doivent en effet :

- avoir suffisamment de trésorerie pour avancer les fonds, le paiement de la subvention arrivant après la fin de l'action ;
- être en capacité de mettre en place les processus exigés par le contrôle du FSE : mise en concurrence, justification à partir du premier euro dépensé ;
- et trouver un co-financement pour le projet à hauteur de 50%.

Il est donc important que l'État propose aux associations un accompagnement pour solliciter de tels fonds.

2.

TRANSFORMER LE RAPPORT À LA DONATION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ EN FRANCE

La culture française est certes plus rétive aux donations privées que celles d'autres pays. Néanmoins, cela ne suffit pas à expliquer les écarts entre les fonds alloués aux droits des femmes et ceux alloués aux autres causes. Plusieurs leviers pourraient permettre de rééquilibrer cette situation et de renforcer les moyens alloués aux actions en faveur des droits des femmes.

FAIRE EXISTER LE SUJET CHEZ LES BAILLEURS ET VALORISER CEUX QUI AGISSENT

Aux États-Unis, certaines fondations assurent d'elles-mêmes un « *gender budgeting* », c'est-à-dire qu'elles évaluent le budget qu'elles consacrent de manière comparée aux hommes et aux femmes. Cette intégration du rapport femmes-hommes a permis de prendre conscience du déséquilibre en matière de financement et d'engager des actions pour le pallier. Un système comparable devrait être mis en place en France, en créant un axe égalité femmes-hommes dans les instances existantes, comme par exemple le Centre Français des Fondations. Cela pourrait permettre de mieux assurer la visibilité et le suivi des fonds alloués aux actions en faveur des femmes et de leurs droits et de sensibiliser et former les dirigeant.e.s de ces structures. Ceci permettrait d'augmenter la part des fonds alloués à des projets par les femmes dans toutes les thématiques et actions sociales, éducatives et solidaires de ces fondations⁶².

RENDRE VISIBLES LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS

Les actions conduites par les associations engagées pour les droits des femmes ont encore à ce jour une trop faible visibilité. Les associations centrent leurs moyens sur la réalisation de leurs missions davantage que sur la communication. Dans d'autres domaines associatifs, comme par exemple la protection de l'environnement, les ONG ont investi depuis longtemps le faire-savoir comme un axe aussi important que le faire. Cette faible visibilité des associations de défense des droits des femmes et de leurs actions affecte directement les donations. Les mécènes ne savent pas identifier l'utilité des fonds car l'impact social des associations est peu connu. Elles et ils ne voient dès lors pas d'intérêt majeur à les financer. Par conséquent, un accompagnement spécifique des associations en faveur des droits des femmes pourrait renforcer leurs actions de communication et de plaidoyer.

INCITER LES DONATIONS GRAND PUBLIC

L'appel au grand public est particulièrement faible et peu visible dans le domaine de l'égalité femmes-hommes. À l'inverse de nombreuses autres causes qui font appel à la générosité publique, il n'existe pas d'événements de collecte, avec une forte résonance, comme à travers la création de festivals, d'émissions ou d'événements de collecte d'ampleur. Pourtant les françaises et français sont alors capables d'une importante mobilisation : le Téléthon a ainsi récolté 80,25 millions d'euros pour lutter contre les maladies rares en 2015⁶³, et l'édition 2016 du Sidaction a permis de collecter 4,2 millions d'euros de promesse de dons pour combattre le SIDA⁶⁴.

La cause des femmes n'est pas aujourd'hui encore identifiée comme une grande cause d'intérêt général. Les opérations de communication faisant appel aux dons sont présentées en faveur d'associations concernant tous types de thématiques, mais il n'en existe pas de majeure concernant l'égalité femmes-hommes.

L'étude présentée par Mama Cash démontre qu'il existe un pourtant un fort potentiel de dons à l'échelle européenne. L'une des manières de remédier à cet écart serait de créer des points d'entrée qui permettent de mieux identifier les projets et de mieux cibler les dons⁶⁵.

Ces points d'entrée doivent permettre de rassurer les bailleurs, de fournir des repères dans la multitude des différentes associations, de faciliter les dons et les legs, et de mieux sensibiliser et former les responsables des fondations existantes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes. La mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation à la donation en faveur des femmes et des droits des femmes pourrait susciter l'intérêt du public.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET L'APPROPRIATION DES FINANCEMENTS INNOVANTS

Les associations œuvrant pour les droits des femmes ont besoin d'une appropriation des outils numériques et des financements innovants qu'ils engendrent : Internet et les réseaux sociaux offrent des opportunités de communication et de collecte sans commune mesure avec les autres médias, encore faut-il en maîtriser les codes.

Ainsi, il est nécessaire d'informer les associations sur l'existence des outils de collecte en ligne mais également de les former sur les stratégies de collecte. Investir dans la formation numérique est donc primordiale.

Il serait souhaitable de généraliser de telles formations dans les centres de ressources spécialisées pour les associations du secteur Droits des femmes. Ces organisations mènent un travail de renforcement des compétences des acteur.rice.s du secteur Droits des femmes, qu'il faut encourager et développer.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Devant l'urgence et l'ampleur des besoins, une refondation du financement de l'égalité est impérative. Celle-ci passera par une réallocation de certains fonds stratégiques vers les politiques prioritaires en matière d'égalité, par une mobilisation conséquente des donateur.rice.s particulier.e.s et privé.e.s, et par une valorisation de l'action et une prise de conscience des actrices et acteurs de terrain.

¹/ Ministère des droits des Femmes, *Violences faites aux femmes, Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Chiffres clés – édition 2014*, 2014

²/ Délégation aux victimes (DAV) du Ministère de l'Intérieur, *Étude nationale sur les morts violentes au sein de couple, Année 2014*, 2015

³/ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, *Enquête Surveillance Médicale des Expositions aux Risques (SUMER)*, 2010, [en ligne] <http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

⁴/ Observatoire des inégalités, « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux », [en ligne], dernière mise à jour le 27 mai 2016, <http://www.inegalites.fr/>

⁵/ Assemblée Nationale, « 577 députés », [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/> ; Sénat, « Liste des Sénateurs par ordre alphabétique », [en ligne], <https://www.senat.fr/>

⁶/ INSEE, « Part des femmes parmi les maires et les conseillers municipaux en 2014 », [en ligne], <http://www.insee.fr/>

⁷/ Avis sur le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes : 60 recommandations pour une politique d'égalité entre les femmes et les hommes cohérente et ambitieuse, HCE, 13 septembre 2016 <http://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr>

⁸/ compte-rendu de l'audition de Mme Luce Pane en Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à l'Assemblée Nationale, le mercredi 14 octobre 2015 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-delf/15-16/c1516003.asp>

⁹/ Dauphin S., *L'État et les droits des femmes*, PUF, 2010

¹⁰/ Centre Hubertine Auclert, *Livre blanc des associations féministes franciliennes, 15 recommandations pour l'égalité femmes-hommes*, 2011

¹¹/ Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité*, 13 juin 2016

¹²/ Challenges n°332, 14 février 2013

¹³/ Borraz M., Sanchez R., El presupuesto para la prevención de la violencia machista se recorta un 26% desde 2010, [en ligne], dernière mise à jour le 31 août 2015, <http://www.eldiario.es/>

¹⁴/ Ibid

¹⁵/ Voir Tableau n°2

¹⁶/ Chiffres tirés des sites internet des organisations internationales concernées, consultés en août 2016

¹⁷/ Contributions de base («core support») et contributions complémentaires pour financements de projets spécifiques (2013 et 2015)

¹⁸/ OCDE, *L'aide au développement a été stable en 2014 mais la baisse des apports aux pays les plus pauvres se poursuit - Synthèse détaillée*,

[en ligne], dernière mise à jour le 8 avril 2015, <https://www.oecd.org/fr/>

¹⁹/ Doumergue C., Merlet P., « Le planning familial en danger de disparition », [en ligne], dernière mise à jour le 16 janvier 2015 <http://www.ladepeche.fr/>

²⁰/ Étude en cours de publication réalisée par Fawzia Baba-Aissa pour le Fonds pour les Femmes en Méditerranée

²¹/ Fondation L'Oréal, *Rapport d'activités 2015*, [en ligne], <http://fondationloreal.com/>

²²/ Fondation Chanel, *Rapport d'activités 2014-2015* [en ligne], <http://www.fondationchanel.org/>

²³/ Fondation Raja, *Rapport d'activités 2014*, [en ligne], <http://www.fondation-raja-marcovici.com/>

²⁴/ Fondation ELLE, *Rapport d'activités 2014*, [en ligne], <http://www.lagardere.com/>

²⁵/ ADMICAL, *Baromètre du mécénat d'entreprise 2015*, [en ligne], <http://www.admical.org/>

²⁶/ Fondation L'Oréal, *Rapport d'activités 2015*, [en ligne], <http://fondationloreal.com/>; Fondation Chanel, *Rapport d'activités 2014-2015* [en ligne], <http://www.fondationchanel.org/>; Fondation Raja, *Rapport d'activités 2014*, [en ligne], <http://www.fondation-raja-marcovici.com/>; Fondation ELLE, *Rapport d'activités 2014*, [en ligne], <http://www.lagardere.com/>

²⁷/ Shah S., McGill L., Weisblatt K. *Untapped Potential, European Foundation Funding for Women and Girls*, The Foundation Center, Weisblatt & Centre Européen des Fondations, 2011

²⁸/ Interview Isabelle Combes, Expert Conseil Juridique et Fiscal de la Fondation de France, [en ligne], www.fondationdefrance.org

²⁹/ Plaquette « créer une fondation abritée sous l'égide de la Fondation FACE », [en ligne], www.fondationface.org

³⁰/ www.centre-francais-fondations.org

³¹/ The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, *The Comparative Nonprofit Sector Project*, Données datant de 2004, [en ligne], ccss.jhu.edu

³²/ Parlement Européen, *Mapping of NGOs Working for Women's Rights in Selected EU Member States 2016*, [en ligne] <http://www.europarl.europa.eu/>

³³/ HelloAsso, 2016

³⁴/ Bazin C., Mazet J., *Développement du numérique dans les associations et nouvelles formes de mobilisation citoyennes*, [en ligne], 2014, <http://recherches-solidarites.org/>

³⁵/ Parlement Européen, *Mapping of NGOs Working for Women's Rights in Selected EU Member States 2016*, [en ligne] <http://www.europarl.europa.eu/>

³⁶/ Ibid. p. 22

³⁷/ Arutyunova A., Clark C., *Arroser les feuilles et affamer les racines*, AWID, 2013

³⁸/ Greenpeace, « Fonctionnement », [en ligne], [http://www.greenpeace.org/](http://www.greenpeace.org)

³⁹/ Société Protectrice des Animaux, *L'essentiel de l'Année 2014, Quelques chiffres pour tout savoir*, Société Protectrice des Animaux, 2014

⁴⁰/ Committee on the Elimination of Discrimination against Women, *Concluding observations on the combined seventh and eighth periodic reports of France*, [en ligne], 22 juillet 2016

⁴¹/ Oxfam, Rapport thématique, *Insatiable richesse, toujours plus pour ceux qui ont déjà tout*, Janvier 2015

⁴²/ Haut Conseil à l'Egalité, Repères statistiques, [en ligne] <http://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr> <http://www.haut-conseil-equalite.gouv.fr/ressources/reperes-statistiques-98/?filter=31>

⁴³/ [en ligne] http://www.libération.fr/france/2015/11/27/marion-marechal-le-pen-part-en-croisade-contre-le-planning-familial_1416521, 27 novembre 2015

⁴⁴/ Champagne C., Pailhé A., Solaz A., *En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit*, INSEE, Économie et Statistique N° 478-479-480, 2015

⁴⁵/ Sakina Brac de la Perrière C., *Étude de faisabilité pour la création d'un Fonds pour les femmes dans la région méditerranéenne*, New Ways, 2007

⁴⁶/ Voir encart Les financements innovants

⁴⁷/ Women's Budget Group, *The Impact on Women of the Coalition Spending Review 2010*, 2010, http://wbg.org.uk/RRB_Reports_4_1653541019.pdf

⁴⁸ / Couturier E-L et Tremblay-Pépin S., *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Rapport de recherche, IRIS, Février 2015

⁴⁹ / <http://www.leparisien.fr/leparisienne/societe/l-assemblee-nationale-a-vote-la-baisse-de-la-taxe-tampon-11-12-2015-5361635.php>

⁵⁰ / Hédiard A., « Baisse de subventions au CIDFF : «l'égalité hommes-femmes n'est visiblement plus une priorité en Isère », [en ligne], France 3 Alpes, dernière mise à jour le 4 juillet 2016, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/>

⁵¹ / Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, *Rapport relatif à l'éducation à la sexualité, Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes*, 13 juin 2016

⁵² / OCDE, *Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir*, Paris, 2012

⁵³ / McKinsey Global Institute, *The Power of Parity: How Advancing Women's Equality can add \$12 Trillion to Global Growth*, September 2015

⁵⁴ / Marty C., *Femmes et retraites : saison 2013*, Attac Pays d'Aix

⁵⁵ / ONU Femmes, Les dividendes du genre - Les bénéfices de l'égalité des sexes, 2012

⁵⁶ / PSYTEL, *Programme Daphné 2006 - Estimation du coût économique des violences conjugales en Europe*, juin 2009

⁵⁷ / PSYTEL, *Étude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France*, 2014

⁵⁸ / Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, *Rapport EGALITER*, juin 2014

⁵⁹ / Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, *Pour l'égalité femmes-hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics*. Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes, Octobre 2014

⁶⁰ / Parlement Européen, *Le budget européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, Étude pour la Commission FEMM, Direction Générale des Politiques Internes, Département Thématique des Affaires Budgétaires, 2015

⁶¹ / Parlement Européen, *Le budget européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, Étude pour la Commission FEMM, Direction Générale des Politiques Internes, Département Thématique des Affaires Budgétaires, 2015

⁶² / Shah S., McGill L., Weisblatt K., *Untapped Potential. European Foundation Funding for Women and Girls*, The Foundation Center, Weisblatt & associés and European Foundation Centre, 2011

⁶³ / AFP, « Le Téléthon 2015 a permis de récolter plus de 80 millions d'euros », [en ligne], 6 juin 2015, www.huffingtonpost.fr

⁶⁴ / AFP, « Sidaction : 4,2 millions d'euros de promesses de dons », [en ligne], 4 avril 2016, www.sudouest.fr

⁶⁵ / Ibid

